

Taxe d'accise—Loi

revenu, il est imposable, point. Ce monsieur nous a montré comment il était possible d'abaisser le taux réel de l'impôt de 15 p. 100 ou à un maximum de 20 p. 100 pour les particuliers et les sociétés, tout en récoltant davantage que le gouvernement ne l'a jamais fait depuis la publication de ce rapport, en 1965.

M. Carter est mort du cancer en 1966. Il en avait tellement marre d'attendre que le gouvernement daigne suivre les recommandations de son rapport qu'il s'est mis à faire des déclarations publiques. Il était un peu comme le juge Emmett Hall avec les rapports de sa commission royale d'enquête sur les services de santé et quelques autres sujets. On ne voit pas souvent le président d'une commission royale d'enquête faire des déclarations publiques.

• (2230)

C'est ce que Kenneth Carter s'était mis à faire mais il est malheureusement décédé trop tôt. Il a fait remarquer, et cette remarque est toujours pertinente à l'heure actuelle, qu'un régime fiscal juste est basé sur la capacité de payer. Il faut que le régime d'imposition du revenu soit basé sur ce principe, peu importe qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés. C'est la capacité de payer qui compte.

Lorsqu'il recommanda de supprimer toutes les exemptions, les économistes, les experts financiers, les milieux d'affaires, les chambres de commerce et les associations de fabricants poussèrent de hauts cris. Les citoyens ordinaires se demandaient ce qui allait arriver si leur exemption était supprimée.

M. Carter fit la réflexion suivante: «Il y a les crédits d'impôt et, que l'on gagne 20 000 \$ ou 120 000 \$ par an, le crédit d'impôt est le même pour tous.» Beaucoup de gens trouvaient ce raisonnement très sensé.

Walter Gordon essaya sans trop de conviction de mettre en oeuvre les recommandations de Carter et Allan MacEachen aussi. Même le ministre des Finances actuel a instauré timidement quelques crédits d'impôt non remboursables. De prime abord, les gens ont cru qu'ils ne retireraient aucune déduction pour leurs dons de charité, mais en fin de compte, leurs impôts furent réduits autant, voire davantage avec les crédits d'impôt. Je me suis dit qu'il y avait de l'espoir et que l'on allait peut-être se mettre à suivre les recommandations de M. Carter. Je devrais vivre assez vieux pour voir cela.

Nous n'aurons jamais un régime fiscal juste, tant qu'un principe de ce genre ne sera pas appliqué par un gouvernement, peu importe sa couleur politique. Pour cela, il faut rejeter les modes de pensée traditionnels, il faut renoncer à revenir à la doctrine fiscale qui était en vigueur vers 1890. Bien entendu, nous devons faire tout

en notre pouvoir pour nous débarrasser ou du moins réduire considérablement le déficit et la dette nationale. Personne ne nous contredira là-dessus.

Mais la question est de savoir comment nous allons nous y prendre et sur qui nous allons percevoir l'argent nécessaire. Comment allons-nous le percevoir? Encore une fois, des économistes, des experts financiers de toutes allégeances politiques et d'autres gens de tous les partis conviennent depuis de nombreuses années qu'une taxe de vente et une taxe d'accise sont les plus régressives et que le régime d'impôt sur le revenu est le plus équitable. Alors, pourquoi les gouvernements continuent-ils d'accroître chaque fois les taxes de vente et les taxes d'accise, alors qu'ils savent déjà que ce sont des taxes régressives?

On a essayé de nous faire croire que la taxe de vente fédérale n'était pas indiquée sur les factures. Or, les trois dernières fois que j'ai acheté une voiture, c'est-à-dire au cours des quinze dernières années, la facture du concessionnaire indiquait le prix de la voiture, celui de toutes les options, la taxe de vente provinciale et la taxe de vente fédérale, qui figurait juste à côté du prix de base. Je savais toujours quelle était la taxe de vente fédérale sur ma voiture. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Le ministre des Finances veut nous tromper en disant que c'est une taxe cachée. Or, les fabricants de bonne réputation l'ont toujours indiquée séparément.

Je ne sais pas exactement comment procèdent les fabricants étrangers, mais avec les fabricants canadiens, j'ai toujours su combien de taxe de vente fédérale je payais sur tous les biens durables que j'ai achetés, entre autres une cuisinière General Electric et un réfrigérateur Westinghouse. J'admets ne pas en avoir acheté depuis huit ans, mais il reste que la taxe de vente fédérale était indiquée sur la facture du détaillant.

Ne faisons pas croire aux gens que tout à coup, la taxe de vente fédérale ou la taxe d'accise fédérale est une taxe cachée. Elle n'est cachée que si celui qui la perçoit a décidé de la cacher. D'après mon expérience, dans la plupart des cas, elle ne l'est pas.

Une voix: Même à la pompe à essence.

M. Benjamin: Là, elle est cachée.

Une voix: Non.

M. Benjamin: Cela dépend de votre perspective. Au moins 90 p. 100 du déficit et de la dette sont de l'argent que les Canadiens se doivent à eux-mêmes. On se préoccupe beaucoup de la dette nationale actuelle: 8 000 \$ par personne. Chaque nouveau-né doit 8 000 \$, en dollars de 1987 ou 1988. Ce chiffre est probablement plus élevé en 1989. C'est un montant très impressionnant.